

Charte Internet pour les enfants de l'école élémentaire

Qu'est-ce que cette charte ?

C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doit suivre pour respecter la loi et pour assurer la protection de tous.

Quand j'utilise Internet à l'école

Je travaille sur l'ordinateur en présence d'un adulte, qu'il s'agisse d'un enseignant ou de la personne chargée de l'informatique, dans le cadre d'une activité scolaire.

Quand j'utilise ou je produis un document (texte, image, son...), je respecte les droits d'auteurs et à l'image

Je sais que chacun est propriétaire de son image. Pour utiliser la photographie d'un adulte, je lui demande son autorisation. Pour celle d'un enfant, je lui demande son accord et celui de ses parents. Chacun est aussi propriétaire de ses oeuvres. Pour utiliser une photographie, un dessin, une musique, un texte, il faut que je demande l'autorisation au créateur ou à ses héritiers.

Quand je produis un document, je respecte les autres

Je sais que cela sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes. Je dois donc m'engager à respecter à la fois ceux dont je parle et ceux qui vont me lire.

La loi interdit les injures, le racisme, l'incitation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée.

Quand je construis un lien vers une adresse mél ou un autre site

Je demande l'autorisation à l'enseignant.

Quand je navigue sur Internet

Malgré les précautions prises par l'école, si un document (texte, image, son...) me choque, je préviens immédiatement l'enseignant.

Je sais que toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.

Je soussigné : m'engage à respecter cette charte.

Le

Signature :